# CAHIER DES CHARGES

## I. Informations générales

| | |
|---|---|
| Prestations attendues | **Équipement et installation de studios d'enregistrement, de montage et de diffusion de contenus culturels pour 4 Casas Provinciais da Cultura (Maputo, Sofala, Manica, Tete) au Mozambique** |
| Bénéficiaire(s) | Projet CULTIV'ARTE – Expertise France<br>Casas Provinciais da Cultura de Maputo, Sofala, Manica et Tete |
| Pays et ville | Mozambique – Maputo , Sofala, Tete e Manica |
| Durée totale envisagée | Décembre 2026 à Avril 2027 (5 mois) |

## II. Contexte et justification du besoin

L'agence Expertise France est mandatée par la Délégation de l'Union européenne au Mozambique afin de mettre en œuvre le Projet CULTIV'ARTE – renforcement du secteur culturel au Mozambique, financé à travers l'Accord de contribution No NDICI AFRICA/2023/443-494 en lien avec le Ministère de l'Éducation et de la Culture (MEC) de la République du Mozambique et plus particulièrement la Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC).

Dans ce cadre, le projet CULTIV'ARTE prévoit trois piliers, dont le Pilier 3, orienté vers le renforcement des capacités du Ministère de l'Education et la Culture et d'autres organismes publics décentralisés. Ce pilier comprend notamment l'activité 3.3 qui vise à soutenir le fonctionnement des Maisons Provinciales de la Culture dans les quatre capitales provinciales couvertes par le projet, par la mise à disposition d'équipements.

Les Maisons Provinciales de la Culture de Maputo, Sofala, Manica et Tete ont pour mission de promouvoir, préserver et encourager la culture locale à travers la réalisation d'événements, de productions artistiques et la diffusion de contenus culturels. L'absence de studios fonctionnels dans ces quatre provinces oblige les artistes locaux à se déplacer vers la Ville de Maputo ou à l'étranger pour produire leurs contenus, à des coûts prohibitifs pour la majorité d'entre eux. Cette réalité contribue à la concentration de la production culturelle à Maputo et à l'invisibilité des talents provinciaux, rendant les studios provinciaux une mesure de décentralisation culturelle à impact direct sur l'équité territoriale. Un diagnostic des besoins des quatre Maisons de la Culture a été mené afin de définir le présent cahier des charges.

L'installation de ces studios devra être coordonnée avec la formation des techniciens prévue dans le cadre de l'activité 3.1.2 – Formation des personnels de Maisons Provinciales da Culture, afin de

garantir que les équipements installés correspondent à ceux sur lesquels les techniciens sont formés, évitant ainsi toute incompatibilité technique et sous-exploitation des investissements.

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'équipements techniques pour la mise en place de studios d'enregistrement, de montage et de transmission de contenus culturels dans les Maisons Provinciales de la Culture de Maputo, Sofala, Manica et Tete, incluant la livraison, l'installation, la configuration technique et la formation des utilisateurs.

## III. Informations et descriptif

### 1- Présentation des acteurs du Projet CULTIV'ARTE

Les acteurs directs du projet sont les suivants :

- Le **Ministère de l'Éducation et de la Culture (MEC)**, en République du Mozambique, est le maître d'ouvrage.
- La **Délégation de l'Union européenne au Mozambique**, en tant que bailleur, assure la bonne gestion des fonds et participe activement au pilotage et à la bonne gouvernance du projet.
- **Expertise France**, en tant qu'opérateur pour la mise en œuvre du projet. Expertise France passera les marchés publics au bénéfice du MEC et s'assurera de leur bonne exécution depuis la phase de conception jusqu'à la remise finale des équipements aux Maisons Provinciales de la Culture.
- La **Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC)** et les **Directions Provinciales de Culture et Tourisme (DPCT)** de Maputo, Sofala, Manica et Tete assurent la coordination technique et la réception des équipements.

### 2- Objectifs des prestations

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'équipements techniques pour la mise en place de studios d'enregistrement, de montage et de diffusion de contenus culturels dans les Maisons Provinciales de la Culture de Maputo, Sofala, Manica et Tete.

**Objectif général :** Acquérir et installer des équipements techniques pour la mise en place de studios d'enregistrement, de montage et de transmission de contenus culturels dans les Maisons Provinciales de la Culture, renforçant la capacité de production culturelle des provinces et contribuant à la décentralisation de la production audiovisuelle au Mozambique.

**Objectifs spécifiques :**

- Acquérir des équipements techniques de haute qualité pour la mise en place de studios dans les Maisons Provinciales de la Culture.
- Adapter les studios pour la production, l'enregistrement, le montage et la transmission de contenus culturels.
- Renforcer la capacité technique des Maisons Provinciales de la Culture pour soutenir les artistes locaux et promouvoir la culture régionale.
- Garantir que les équipements répondent aux besoins spécifiques de chaque province, en tenant compte de leur contexte et de leurs demandes.

- S'assurer que l'installation des équipements est accompagnée de formation technique des utilisateurs, en coordination avec le programme de formations de cadres mis en œuvre par le projet CULTIV'ARTE.
- Garantir que chaque studio, après installation, dispose d'un règlement d'utilisation approuvé par la DPCT respective.
- Établir des objectifs d'utilisation des studios dans les 12 premiers mois suivant l'installation, comme indicateurs de succès de l'investissement.

### 3) Méthodologie d'exécution

La procédure d'acquisition sera conduite conformément aux procédures internes d'Expertise France, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de mise en concurrence. Elle visera à sélectionner un fournisseur qualifié, disposant d'une expérience avérée dans la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements audiovisuels.

Le titulaire sera chargé de la fourniture, du transport, de l'installation, de la configuration, des essais de fonctionnement et de la mise en service des équipements conformément aux spécifications techniques définies dans le présent cahier des charges. Il assurera également la formation des utilisateurs, la remise de la documentation technique ainsi que les recommandations nécessaires à la maintenance et à la bonne utilisation des équipements.

Le processus comprendra les phases suivantes :

- **Phase 1 :** Lancement de l'appel d'offre en procédure adaptée.
- **Phase 2 :** Évaluation des propositions, attribution du contrat.
- **Phase 3 :** Fourniture, transport et installation des équipements dans chaque province.
- **Phase 4 :** Configuration technique et tests de fonctionnement, avec présence d'un technicien de la DNAC.
- **Phase 5 :** Réception formelle, vérification de conformité et enregistrement patrimonial.
- **Phase 6 :** Formation des techniciens des Maisons de la Culture à l'utilisation des équipements installés.
- **Phase 7 :** Élaboration du rapport d'installation et de livraison, avec documentation technique de chaque studio.

### 4) Spécifications techniques par province

**Maputo (Matola)**

*Équipements d'enregistrement audio :*

- Microphones à condensateur haute sensibilité : 3 unités.
- Interface audio USB avec au moins 4 entrées.1 Unité
- Casques d'écoute professionnels pour monitoring : 3 unités.
- Table de mixage : 1 Unité
- Câbles et connecteurs compatibles avec les équipements.

*Équipements d'enregistrement vidéo :*

- Caméras numériques HD ou 4K : 2 unités.
- Éclairage professionnel pour studio : 3 points de lumière.
- Trépieds ajustables pour caméras. 2 unités

*Ordinateur pour montage :1 unité*

- Processeur i7.
- RAM de 16Go.

- Carte graphique dédiée.
- Logiciel de montage audio et vidéo sous licence.
- Disque externe de sauvegarde (2To) pour archivage des contenus produits : 1 Unité
-

**Sofala (Beira)**

*Équipements d'enregistrement audio :*

- Microphones à condensateur haute sensibilité : 3 unités.
- Interface audio USB avec au moins 4 entrées : 1 Unité
- Casques d'écoute professionnels pour monitoring : 3 unités.
- Table de mixage : 1 unité
- Câbles et connecteurs compatibles avec les équipements.

*Équipements d'enregistrement vidéo :*

- Caméras numériques HD ou 4K : 2 unités.
- Éclairage professionnel pour studio : 3 points de lumière.
- Trépieds ajustables pour caméras. 2 unités

*Ordinateur pour montage :1 unité*

- Processeur i7.
- RAM de 16Go.
- Carte graphique dédiée.
- Logiciel de montage audio et vidéo sous licence.
- Disque externe de sauvegarde (2To) pour archivage des contenus produits : 1 Unité

**Manica (Chimoio)**

- Microphones dynamiques et à condensateur : 3 unités.
- Interface audio USB avec au moins 4 entrées : 1 Unité
- Casques d'écoute professionnels pour monitoring : 3 unités.
- Caméras numériques HD : 2 unités.
- Éclairage professionnel pour studio : 3 points de lumière.
- Disque externe de sauvegarde (2To) 1 unité

*Ordinateur pour montage : 1 unité*

- Processeur i7 .
- RAM de 16Go.
- Carte graphique dédiée.
- Logiciel de montage audio et vidéo sous licence.
- Disque externe de sauvegarde (2To) pour archivage des contenus produits.

**Tete**

*Équipements d'enregistrement audio :*

- Microphones à condensateur haute sensibilité : 3 unités.
- Interface audio USB avec au moins 4 entrées : 1 unité
- Casques d'écoute professionnels pour monitoring : 3 unités.
- Table de mixage : 1 unité
- Câbles et connecteurs compatibles avec les équipements.

*Équipements d'enregistrement vidéo :*

- Caméras numériques HD ou 4K : 2 unités.
- Éclairage professionnel pour studio : 3 points de lumière.
- Trépieds ajustables pour caméras. 2 unités

*Ordinateur pour montage :1 Unité*

- Processeur i7 ou supérieur.

- RAM minimale de 16Go.
- Carte graphique dédiée.
- Logiciel de montage audio et vidéo sous licence.
- Disque externe de sauvegarde (2To) pour archivage des contenus produits.

## IV. Livrables attendus

### 1) Proposition d'équipements scéniques

Le prestataire devra proposer l'acquisition d'équipements techniques pour la mise en place de studios d'enregistrement, de montage et de diffusion de contenus culturels dans les Maisons Provinciales de la Culture de Maputo, Sofala, Manica et Tete.

Une attention particulière sera portée sur la maintenance préventive et curative : le prestataire devra privilégier des équipements dont la petite maintenance peut être assurée par l'achat de pièces et composants sur le marché local.

**L'offre technique et financière devra inclure le transport jusqu'aux sites finaux, suivant l'Incoterm DDP, les assurances, le stockage, les frais de dédouanement, l'installation et les formations.**

### 2) Livrables attendus au cours de la prestation

| Phase | Livrable attendu | Description / Contenu minimal |
|---|---|---|
| **Phase préparatoire** | **L1. Plan d'exécution détaillé** | - Plan logistique : calendrier détaillé de livraison, stockage, installation et essais |
| **Phase d'importation** | **L2. Dossier justificatif d'importation et de dédouanement** | - Déclaration en douane et sortie de douane<br>- Bordereaux de transport, certificats de conformité et d'assurance |
| **Phase de livraison et d'installation** | **L3. Rapport de livraison et d'installation** | - Bordereaux de livraison et d'installation des équipements livrés par site (avec numéros de série, quantités, références)<br>- Résultats des essais et de la mise en service |
| **Phase de formation et de documentation** | **L4. Rapport de formation et dossier documentaire** | - Liste nominative des participants formés par site<br>- Supports de formation utilisés<br>- Notice technique pour chaque équipement |
| **Phase finale** | **L5. Rapport final et de réception définitive** | - PV de réception technique par site (MEC, Expertise France et fournisseur)<br>- Bilan global des activités réalisées<br>- Recommandations pour la maintenance et le suivi post-projet |

### 3) Calendrier de livraison et d'installation

Calendrier de livraison :
La livraison des équipements (ainsi que leur installation) devra être finalisée dans un délai maximum de 5 mois après la date de notification du contrat.

L'ensemble des frais de stockage des équipements seront à la charge du soumissionnaire.

**Le soumissionnaire devra prendre en charge tous les frais liés à la livraison des marchandises jusqu'à la destination finale (4 Maisons provinciales de la culture) suivant l'Incoterm DDP. Aucun frais additionnel ne pourra être pris en charge par Expertise France.**

L'assurance des marchandises devra couvrir l'ensemble du transport jusqu'à la destination finale et jusqu'au moment de la réception technique des équipements.

Le soumissionnaire proposera obligatoirement un calendrier de livraison détaillé.

Installation des fournitures :
Le fournisseur devra réaliser les installations sur site dans les règles de l'art.

Le fournisseur proposera obligatoirement un calendrier d'installation qui devra être fourni au minimum 15 jours avant les dates d'installation prévues.

Evacuation des emballages :
L'évacuation des emballages est à la charge du fournisseur. Les emballages devront avoir été évacués avant la date de la réception technique.

### 4) Destination finale de livraison

La livraison devra être effectuée au Mozambique, aux lieux spécifiés ci-après.

Les coordonnées GPS du site sont :
- Provincia de Maputo ( Centro cultural Bassline )
  25.9448859176796, 32.41191842282689
- Provincia de Sofala ( Casa provincial da cultura)
  -19.833763183618558, 34.83990021185444
- Provincia de Manica ( Centro cultural Monte Alto )
  -19.111458825912578, 33.47652014153331
- Provincia de Tete ( Casa provincial da cultura )
  -19.83372280883492, 34.84017916207372

D'une manière générale, le fournisseur devra réaliser toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement et à la sauvegarde des équipements. Il devra reconnaître la localisation géographique du site de livraison et se rendre sur les lieux au besoin pour constater les conditions particulières de mise en œuvre. En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance du lieu pour obtenir des travaux ou des moyens supplémentaires pour réaliser ses prestations.

## V. Mise en exploitation et réception technique

### 1) Exploitation

La mise en exploitation et les essais devront être réalisés préalablement à la réception technique par le fournisseur.

### 2) Garantie

Les équipements bénéficieront d'une garantie de 24 mois à compter de leur réception technique.

Cette garantie couvrira la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses, y compris la fourniture, la main-d'œuvre, le démontage et le remontage sur le site d'installation. Les éventuels frais de transport seront à la charge du prestataire. La garantie couvre la fourniture de l'ensemble des pièces défectueuses, ainsi que leur remplacement (fourniture, main d'œuvre et montage compris) sur le site d'installation de l'équipement.

La période de garantie démarrera le jour de la réception technique des équipements.

### 3) Formations utilisateurs

Le fournisseur devra former chaque utilisateur à l'utilisation des équipements.

Cette formation doit comporter une partie théorique et une partie pratique incluant au minimum :

- L'introduction aux fonctions de l'appareil ;
- L'introduction à l'utilisation du manuel (documentation utilisateur), qui doit obligatoirement être fourni et disponible en portugais ;
- L'introduction aux vérifications de sa bonne fonctionnalité et à la maintenance de routine pour garder l'appareil en bon état (tous les aspects de la maintenance de routine conseillés par l'usine) ;
- L'identification des dysfonctionnements et des erreurs de manipulation ;
- Les aspects des risques liés á l'utilisation de l'appareil.

### 4) Documentation

<u>Documentation utilisateur :</u>
La documentation utilisateur (manuel d'utilisation) devra être fournie avec chaque équipement. Ces documents seront rédigés en portugais et fournis en un (01) exemplaire papier minimum ainsi qu'en format PDF.
Les documents utilisateurs et techniques sont un prérequis obligatoire pour effectuer la réception technique.

<u>Documentation technique :</u>
La documentation technique devra être fournie avec chaque équipement.
L'ensemble de la documentation technique fournie avec les équipements comprendra au minimum des documents suivants :

- Caractéristiques techniques des appareils ;
- Manuel d'utilisation ;
- Guide de maintenance et de dépannage ;
- Schéma de principe ;
- Schémas électroniques ;
- Nomenclature des pièces.

Ces documents seront rédigés en langue française et fournis en un exemplaire papier minimum ainsi qu'en format PDF.

### 5) Réception technique

La réception technique sera réalisée sur site à l'issue de l'ensemble des prestations prévues dans le présent marché. Elle sera effectuée en présence du MEC et d'Expertise France.

## VI. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) **Période estimée de mise en œuvre et lieu d'exécution :** Décembre à mai 2027, Mozambique

2) **Date estimée de démarrage :** le prestataire retenu s'engage à démarrer ses prestations dès la notification du contrat

3) **Date estimée de fin :** 5 mois après la notification du contrat.

4) **Coordination :**

Le prestataire retenu désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

**Une réunion de lancement se tiendra au plus tard 5 jours après la notification du contrat**. Des réunions (en présentiel et/ou par visioconférence) sont à prévoir pour chaque phase déterminée par le prestataire.

Une coordination étroite avec les équipes d'Expertise France sur le terrain devra impérativement être mise en place dès la préparation de la prestation et jusqu'à sa finalisation. En outre, des échanges réguliers avec l'équipe projet et le Ministère de l'Education et de la Culture, seront à prévoir sur l'état d'avancement des prestations et éventuellement les difficultés rencontrées.